

Zone à trafic limité :

Chaque entrée de la zone à trafic limité comporte un panneau indiquant clairement que vous entrez dans un espace apaisé. Vous ne pouvez pas y circuler en véhicule à moteur, sauf dérogations ci-dessous :

Vous êtes résident(e)

> justificatif de domicile

Vous déménagez ou emménagez

 autorisation (arrêté municipal), justificatif d'intervention pour chargement/déchargement

Vous accompagnez un riverain dans l'incapacité de conduire

> certificat médical et justificatif de domicile de la personne à transporter

Vous avez des difficultés à vous déplacer

> carte mobilité inclusion

Vous vous rendez à l'hôtel

> réservation

Vous avez rendez-vous chez le médecin

> confirmation de rendez-vous

Vous réceptionnez un achat encombrant (meuble, etc)

> preuve d'achat chez un commerçant situé dans la zone à trafic limité

冷砂山

- O Pour rappel, dans les rues de la zone à trafic limité
- vitesse limitée à 20 km/h (véhicules autorisés)
- priorité aux piétons et aux vélos
- > plus d'infos sur metropole.rennes.fr

Une question?ztl@rennesmetropole.fr

metropole.rennes.fr





UN CŒUR DE VILLE APAISÉ

Zone à trafic limité, mode d'emploi

RENNES
Ville et Métropole



Une zone à trafic limité, qu'est-ce que c'est?

C'est un espace urbain paisible, principalement dédié aux piétons et aux vélos – ici dans le centre historique de Rennes. Elle limite le trafic aux ayants-droit (riverains, commerçants, artisans, services de livraisons, urgences...) qui interviennent, résident ou travaillent dans cette zone.

Les véhicules autorisés doivent présenter un justificatif attestant qu'ils ont comme point de départ et/ou de destination la zone à trafic limité.

> Pour savoir dans quel cas vous pouvez tout de même circuler dans la zone à trafic limité, voyez au dos!

ZONE À TRAFIC LIMITÉ



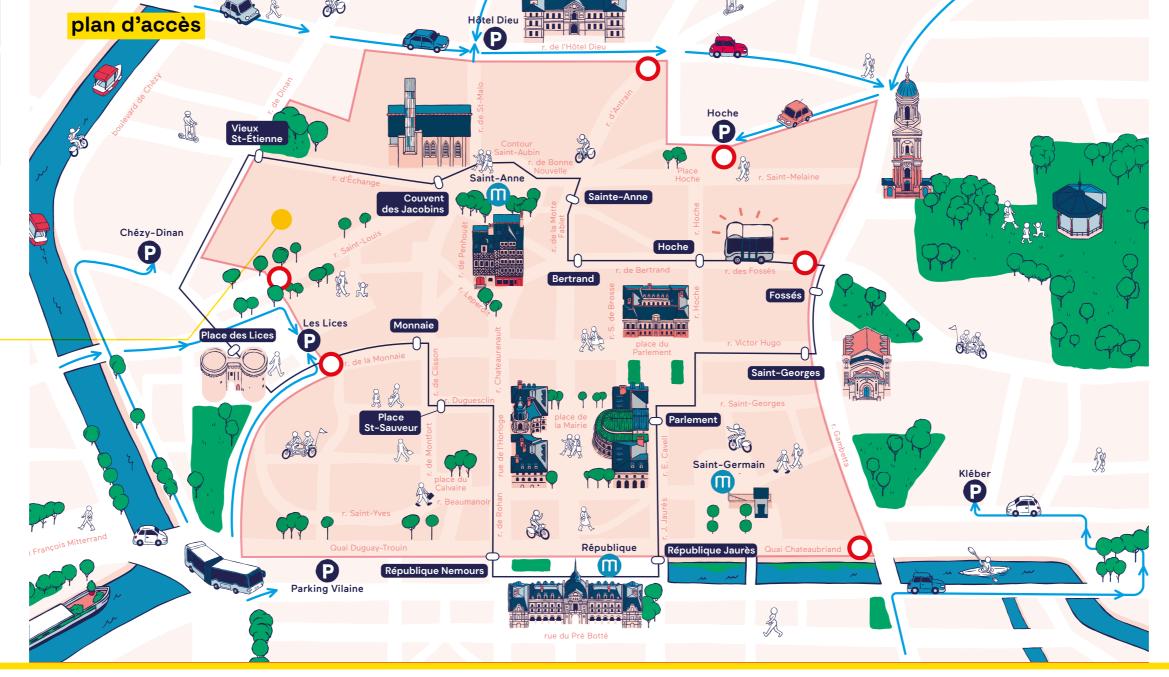
La zone à trafic limité du centre historique de Rennes

Où commence-t-elle ? où se garer pour y accéder ? comment y venir en transports en commun? Suivez la carte!

à trafic (accès pour les parkings

entrées de la

parcours



Où vous garer?

Vous avez de nombreuses possibilités de stationnement à proximité:



> les parkings accessibles à proximité immédiate de la zone à trafic limité : Hoche, Kléber, Chézy-Dinan, Lices, Vilaine et le nouveau parking Hôtel Dieu. Plus de 2500 places au total aux portes du centre historique!



> les parcs-relais aux entrées de la ville. Accessibles avec un titre de transport, plus de 4 100 places gratuites à moins de 15 minutes du centre-ville en métro ou en bus

- facile, pratique, sûr...



8 parcs-relais à quelques minutes du centre-ville.

Le bon plan: le PASS pluriel

Vous venez à plusieurs ? Pensez au PASS pluriel : 1 ticket-pass m + bus pour 5€ seulement pour tout votre groupe jusqu'à 5 personnes, valable en illimité toute la journée – depuis un parc relais ou n'importe où sur le réseau STAR. Valable les samedis, dimanches et jours fériés.

> infos et itinéraires : star.fr

La Navette centre-ville gratuite

Une navette électrique fait une boucle entre Sainte-Anne et République du lundi au samedi (hors jours fériés) entre 10h30 et 19h. Accessible aux personnes à mobilité réduite, elle est ouverte à tous, gratuite et très pratique quand on est

- 1 passage toutes les 15 min.
- 13 arrêts desservis
- arrêt à la demande